

MANIFESTE

**POUR LE MAINTIEN DES
FIELD-TRIALS DE GIBIER TIRÉ**

**ET POUR L'AVENIR DE NOS
CHIENS DE CHASSE**

AVANT-PROPOS

Depuis plus d'un siècle, les concours cynophiles tels que les Field-Trials et autres épreuves de sélection façonnent l'excellence des chiens de chasse en France. Ces événements, ancrés dans nos campagnes et porteurs d'un savoir-faire unique, ne sont pas des divertissements. Ils sont le socle d'une méthodologie d'élevage des chiens d'utilisation, fondée sur des principes éthologiques rigoureux et inscrite au cœur d'un patrimoine vivant — culturel et économique.

Aujourd'hui, l'efficacité de cette méthode de sélection est menacée. Des prises de position récentes de nos institutions et instances officielles, songent à modifier en profondeur notre méthodologie, par le travestissement du Gibier Tiré en «no-kill», dénaturant ainsi l'objet même de ces épreuves. Ce bouleversement, s'il se confirmait, ne mettrait pas seulement en danger un mode de sélection légal et encadré, il compromettrait en plus la transmission de compétences, d'aptitudes et la pérennité de races et de lignées reconnues depuis plusieurs générations.

Face à cette situation, toute la communauté cynophile s'est déclarée choquée par le repli immédiat de la Société Centrale Canine, cédant d'emblée à une manœuvre d'intimidation entreprise par ceux qui — conscients que la manne économique que représente la chasse en France annihile tout espoir de sa prohibition — s'attaquent à son attribut le plus emblématique : l'auxiliaire du chasseur, afin d'en décourager l'utilisation.

Nous, clubs de race, acteurs de la cynophilie et du monde cynégétique, nous rassemblons pour affirmer notre détermination à protéger nos chiens de race, fruit d'un savoir-faire séculaire, ainsi que les techniques nécessaires à assurer la pérennité du contrôle de leurs qualités. Nous sommes résolus à défendre la légitimité de nos pratiques et à honorer l'expérience accumulée par des générations d'éminents cynophiles. Ce manifeste se veut à la fois un droit de réponse et un appel clair à nos instances de tutelle, afin de réaffirmer la nécessité de maintenir nos Field-Trials dans leur forme originale, tels qu'ils ont été fondés.





SOMMAIRE

I TANT QUE LA CHASSE EST LICITE, IL N'EXISTE AUCUN MOTIF À INTERDIRE LE GIBIER TIRÉ

II LA COMPLÉTUDE DU GIBIER TIRÉ LUI CONFÈRE SA RESPECTABILITÉ VIS-À-VIS DES AUTRES DISCIPLINES

III LE GIBIER TIRÉ DEMEURE L'AVENIR DE LA SÉLECTION

IV LE GIBIER TIRÉ NE DEVRAIT PAS SOUFFRIR DES IDÉOLOGIES PORTÉES PAR DES MINORITÉS ACTIVISTES

l.



TANT QUE LA CHASSE EST LICITE, IL N'EXISTE AUCUN MOTIF À INTERDIRE LE GT

Tant que la **chasse reste licite en France**, les éleveurs doivent pouvoir continuer à sélectionner leurs reproducteurs dans des conditions réelles, afin de fournir des chiens de qualité et de justifier leurs performances auprès des utilisateurs. Le loisir cynégétique légal **offre donc naturellement l'espace nécessaire à l'évaluation complète des sujets reproducteurs en conditions réelles — le Field-Trial de Gibier Tiré.**

Il est ainsi, tant **incohérent qu'injustifié d'interdire ou de remodeler les Field-Trials**, organisés dans des conditions réelles et strictement encadrées, alors que les chiens qui s'y présentent sont **destinés à fournir des auxiliaires de chasse**. Une remise en cause d'autant plus injustifiée que les concours respectent pleinement la loi. Cette posture timorée serait également aberrante, puisque nous disposons des moyens juridiques pour organiser nos manifestations officielles en offrant toutes les **garanties d'absence de maltraitance du gibier**. Ainsi, on pourrait désormais disposer que le juge soit en charge d'achever instantanément tout gibier blessé — grâce à un instrument déjà existant — à inscrire dans le règlement. Cette surveillance étroite, impossible à reproduire à la chasse, assure de fait une pratique éthique de nos épreuves.



L'espace légal qu'est la chasse demeurant disponible, les éleveurs, les dresseurs et toutes les professions inféodées aux chiens de chasse sont tout autant légitimes que n'importe quel autre fournisseur d'accessoires destinés à faciliter ou perfectionner l'activité cynégétique. À ce titre, il est **inacceptable de tolérer toute amputation des méthodologies** qui servent à sélectionner, entraîner et éprouver les chiens dans le respect de leur destination et des exigences de la discipline.

LA SCC A LE DEVOIR DE NOUS PROTÉGER

La **Société Centrale Canine**, fondée en 1881 — rappelons-le, au Cercle de la Chasse — et reconnue établissement d'utilité publique, a pour mission d'**assurer l'amélioration et la reconstitution des races** de chiens d'utilité, de sport et d'agrément, de fédérer les clubs et de **défendre les intérêts de l'élevage auprès des pouvoirs publics et des instances internationales**.

Dénaturer le Gibier Tiré, alors qu'il respecte la loi et le bien-être du gibier, constitue une **contradiction flagrante avec la mission même de la SCC**. Censée garantir la sélection raisonnée et l'excellence des chiens, elle se trouverait confrontée à un paradoxe : en cédant à des pressions idéologiques, elle **fragilise la discipline la plus complète et compromet par ce biais la légitimité des éleveurs** et de la filière cynophile dans son ensemble.

LA COMPLÉTUDE DU GT LUI CONFÈRE SA RESPECTABILITÉ VIS-À-VIS DES AUTRES DISCIPLINES

“ Ôter au Gibier Tiré son action phare, c’est lui retirer sa raison d’être. ”

Cette discipline tire sa respectabilité de son **ancrage dans la réalité**. Elle reproduit fidèlement la chasse au petit gibier telle qu’elle est pratiquée aujourd’hui, avec ses contraintes et ses responsabilités.

Les autres épreuves (printemps, gibier naturel ou sauvage) **sont des fragmentations de l’action cynégétique** : elles évaluent une partie du travail du chien et interrompent volontairement la séquence. L’égalité des chances y dépend de la présence variable du gibier, elle-même soumise aux aléas de la reproduction, des migrations ou d’autres facteurs naturels. **Le Gibier Tiré reste la seule épreuve complète**. Même si l’obtention d’un arrêt y est parfois plus aisée que dans les autres disciplines, son caractère très séquencé en fait le **moyen le plus fiable de sélectionner les sujets** sur de nombreux critères, parmi lesquels certains sont particulièrement discriminants : **l’équilibre mental et l’efficacité**.

UNE SUCCESSION COMPLEXE TÉMOIGNANT DE L’INTELLIGENCE ET DES APTITUDES D’UN CHIEN



- Quête avec un bon contact
- Prise et remontée d’émanation
- Arrêt
- Coulé à l’ordre (éventuel)
- Sagesse à l’envol
- Sagesse au coup de feu
- 🛡️ Sagesse à la chute du gibier → à protéger
- 🛡️ Départ au rapport à l’ordre → à protéger
- 🛡️ Recherche d’un gibier blessé ou mort → à protéger
- 🛡️ Rapport à chaud du gibier → à protéger

Un chien doit être équilibré mentalement pour recevoir un dressage aussi poussé et pour ne commettre aucune faute sur son parcours. Généraliser le rapport à froid par du no-kill reviendrait à **amputer la discipline de la moitié de sa séquence**. Une moitié qui n’est pas une option, mais la **seule occasion d’évaluer la pleine maîtrise mentale du chien face à** la stimulation la plus puissante de **son instinct**. C’est cela qui distingue le reproducteur complet du simple exécutant, et qui affine depuis plusieurs générations l’excellence de nos races.

“

Un rapport efficace n'est pas un simple exercice mécanique : il matérialise le respect dû au gibier, en refermant le cycle de la chasse sans abandon, sans gaspillage et sans souffrance prolongée.”

La chasse n'est pas un spectacle figé. C'est bien cela qu'entend reproduire le Gibier Tiré. Il implique une relation éclairée au vivant dans laquelle **les compétences du chien sont garantes d'une action digne.**

Nous veillons déjà à **écarter les sujets** qui présentent des comportements **n'assurant pas le respect du gibier** : un chien qui refuse le rapport, qui mordille, joue avec la pièce ou qui saisit trop durement ne peut être considéré — le jour de l'épreuve — comme un sujet complet.

Ces **défauts** ne peuvent être **mis en exergue qu'à l'occasion d'une mise en situation authentique et complète** avec le gibier. C'est précisément cette immersion totale qui garantit le respect du vivant et comble la légitimité du Gibier Tiré.

Extraire l'épreuve de la réalité revient à **transformer le chien de chasse en un acteur de fiction**, ne soumettant plus son intelligence à la complexité d'une action toujours unique, mais à celle d'une **mécanique standardisée, prévisible et conditionnée pour lui.**



Pourtant, c'est bien la confrontation aux situations de chasse qui assure :

- notre crédibilité auprès des chasseurs
- une sélection fine et utile
- une convergence entre l'excellence cynophile observée en concours et l'efficacité pratique du chien pour ses utilisateurs.

Nous condamnerions ainsi l'essence même de nos races : leur utilité, leur équilibre, et leur capacité à s'adapter à la vérité du terrain. **Une telle orientation constitue une voie périlleuse, menaçant de démanteler les standards de travail établis et validés par la SCC.**



LE RAPPORT À FROID NE PEUT SE SUBSTITUER AU RAPPORT À CHAUD

Le rapport à froid :

- est décidé après coup, hors pression ;
- laisse au conducteur le temps de reconnecter et recadrer le chien ;
- se déroule dans des conditions aseptisées, commodes ;
- écarte l'appréciation du courage, du mental, de l'équilibre.

Il donne donc l'illusion du contrôle.

À l'inverse, le rapport à chaud :

- est le théâtre des incertitudes propres à la chasse ;
- place le chien dans une situation vivante, non reproductible artificiellement ;
- requiert les dispositions mentales pour accepter et comprendre un dressage solide qui transcende l'instinct.

C'est une **épreuve de vérité**, où le chien doit décider juste. Ainsi, le rapport à chaud est la seule occasion de prouver qu'un chien a l'équilibre de maîtriser les incitations de son instinct dans le feu de l'action.

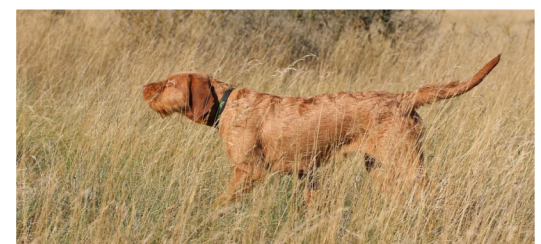
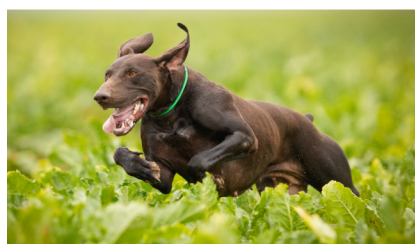
LE GIBIER TIRÉ DEMEURE L'AVENIR DE LA SÉLECTION

Le **Gibier Tiré** demeure la **seule discipline préservable en l'état** et dont l'avenir peut être assuré, à la condition essentielle que la chasse reste licite en France.

Si cette discipline est porteuse d'avenir, c'est aussi parce que l'avenir des autres épreuves est incertain. **Sa préservation garantit la continuité d'une sélection efficace** et constitue ainsi l'assise la plus fiable pour valoriser les sujets qui doivent pérenniser nos races.

Aujourd'hui, le Gibier Tiré constitue le seul véritable espace de travail complet et planifiable, en ce qu'il permet :

- 1 À un chien de démontrer sa régularité au cours d'une vraie saison, d'établir son taux de transformation grâce à la quasi-certitude d'un gibier présent et de faire montre de sa fiabilité, sans dépendre ni du peuplement aléatoire des terrains ni des contraintes logistiques informatiques (GESCON ou autres).
- 2 De mettre en évidence la polyvalence d'un chien en le confrontant à plusieurs biotopes au cours d'une même saison : Charente-Poitou, Causses du Lot et de la Dordogne, plateaux et estives d'Auvergne, plaines sucrières, pinèdes landaises et girondaises, reliefs de l'Hérault, de l'Aveyron et de la Corse ;
- 3 Aux propriétaires et aux conducteurs de planifier la progression de leurs chiens, sur la durée d'une saison complète de GT, suivie de saisons plus limitées de Gibier Naturel ou de Printemps, dont les organisations et engagements restent plus aléatoires et complexes ;
- 4 De constituer l'essentiel du palmarès des chiens d'exception, car il est impossible d'accueillir tous les chiens dans les épreuves de Gibier Naturel et de Printemps. Ainsi, un solide parcours en GT et quelques classements significatifs dans les autres disciplines assureront la reconnaissance des meilleurs sujets.



Le GT constitue l'avenir également parce qu'il offre :

- Les moyens matériels nécessaires (terrain et gibier) pour organiser des concours de manière continue et régulière ;
- Un cadre optimal de travail (préparations et engagements) permettant de planifier la carrière d'un chien de façon sereine ;
- Des conditions d'engagement équitables et favorables à l'évaluation objective des performances.

IV.

LE GIBIER TIRÉ NE DEVRAIT PAS SOUFFRIR DES IDÉOLOGIES PORTÉES PAR DES MINORITÉS ACTIVISTES

La **Société Centrale Canine** a pour mission de **préserver les épreuves de sélection qui fondent l'identité de nos races**. En tant qu'organe central de la cynophilie française, elle a donc le devoir de protéger toutes les disciplines conformes à la loi des pressions idéologiques extérieures, de maintenir son indépendance, d'affirmer ses droits et de ne pas céder aux injonctions d'une minorité détachée des pratiques et des réalités du terrain.

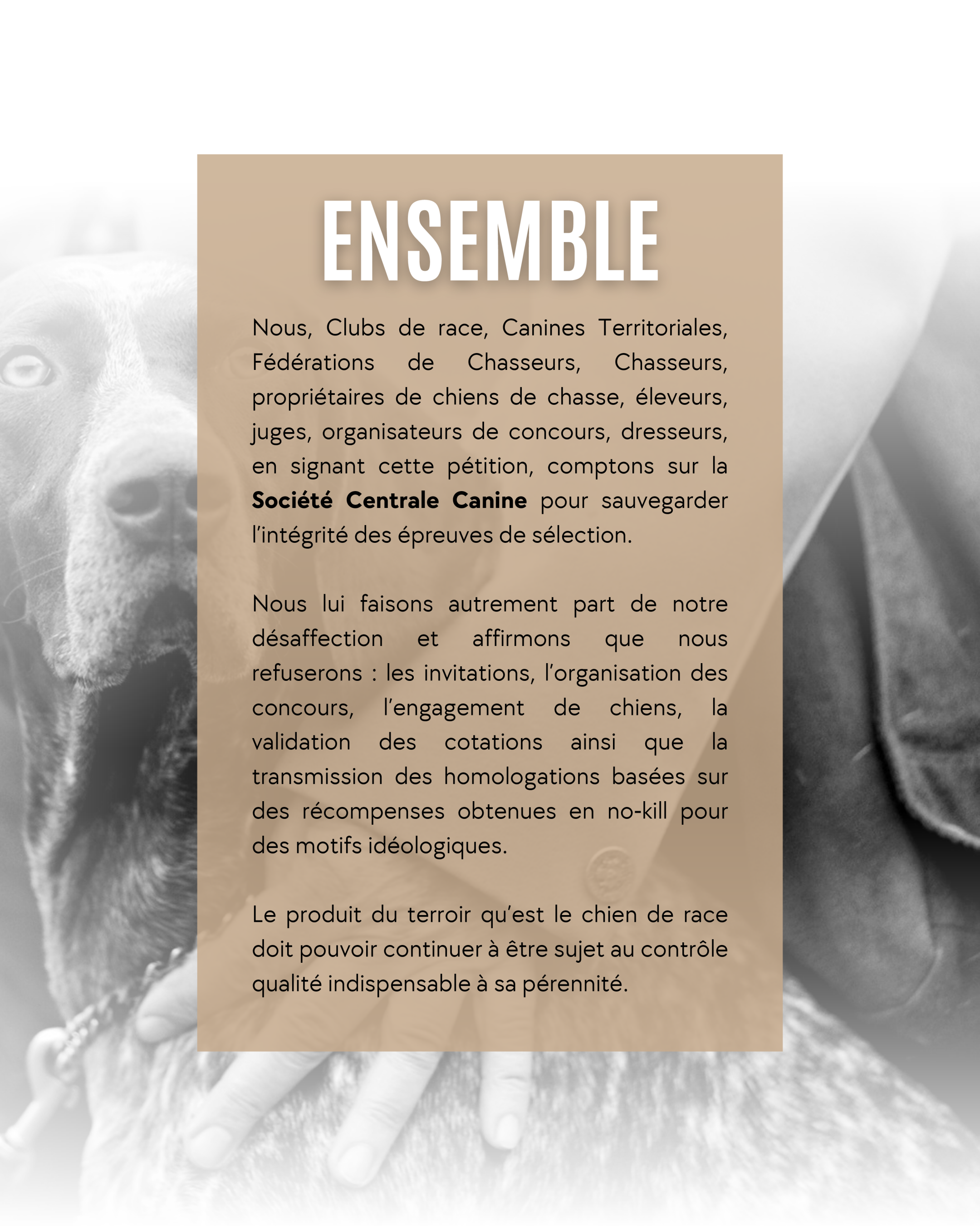
Le **Gibier Tiré** ne doit pas devenir une **relique du passé**, et nos chiens de chasse ne doivent pas être réduits à un pan honteux de la cynophilie française. **L'histoire de la SCC la rappelle à cette responsabilité** : en 1986, René Piat, dresseur, fut distingué *Officier du Mérite Agricole* pour son action en faveur de l'amélioration des chiens de chasse. La SCC a le devoir et la responsabilité de protéger et d'encourager ceux qui œuvrent, en son nom, pour les races.

Les **épreuves de Gibier Tiré**, telles qu'elles assurent actuellement la sélection des chiens d'arrêt, sont des **vecteurs de crédibilité et de reconnaissance sur la scène internationale**, comme en témoignent les succès récents en Coupe de la Méditerranée et aux Championnats du Monde Saint-Hubert. Altérer la discipline pour nous conformer à une idéologie revient à affaiblir, sans commune mesure, la fiabilité de la **sélection française**.

Nos chiens de chasse nous confrontent à notre rôle de prédateurs conscients, là où le confort moderne nous en a éloignés. Ce n'est pas parce que la société s'est affranchie de ce contact direct avec la mort, en multipliant les intermédiaires qui permettent de « déconscientiser » ce rapport, que nous devons **avoir honte de ce que nous sommes**. Se conformer à une **morale abstraite** reviendrait à nier les lois fondamentales qui régissent le monde et à nourrir la **vaste « désinstruction »** à l'origine des extrémismes qui se dressent aujourd'hui face à nous.

Nos races, le travail des dresseurs, des juges, des bénévoles ainsi que l'engagement des amateurs dans cet univers sont le fruit d'un héritage cynégétique bâti au fil de siècles de luttes pour l'accès égalitaire au droit de chasse. **Céder aux pressions actuelles serait non seulement une erreur stratégique, mais aussi un recul moral.**

Notre patrimoine mérite d'être défendu.



ENSEMBLE

Nous, Clubs de race, Canines Territoriales, Fédérations de Chasseurs, Chasseurs, propriétaires de chiens de chasse, éleveurs, juges, organisateurs de concours, dresseurs, en signant cette pétition, comptons sur la **Société Centrale Canine** pour sauvegarder l'intégrité des épreuves de sélection.

Nous lui faisons autrement part de notre désaffection et affirmons que nous refuserons : les invitations, l'organisation des concours, l'engagement de chiens, la validation des cotations ainsi que la transmission des homologations basées sur des récompenses obtenues en no-kill pour des motifs idéologiques.

Le produit du terroir qu'est le chien de race doit pouvoir continuer à être sujet au contrôle qualité indispensable à sa pérennité.